

# Comité Syndical du 12 décembre 2022 16h00 Salle Roger Pégourié Les Cabannes

# NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

#### Ordre du jour

- 1) Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- 2) Accompagnement ADEFPAT pour le CIVAM et Coop de So
- 3) Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles
- 4) Règlement intérieur spécifique à l'organisation du temps de travail
- 5) Désignation d'un délégué AGEDI
- 6) Election de la commission d'appel d'offres
- 7) Décision modificative N°1 du BP 2022
- 8) Bilan des initiatives soutenues par le Fond Coup de Pousse 2021
- 9) Micro Folie



### 1) Débat d'Orientation Budgétaire 2023

#### 2.1) Présentation du compte administratif provisoire 2022

#### Le compte administratif provisoire sera présenté aux élus

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement			
Libellé	CA 2022		Libellé	CA 2022		
Charges à caractère général	87 998.58		Produits des services	20 000.00		
Charges de personnel	299 076.25		Dotations et participations	468 791.47		
Autres charges de gestion courante	74 068.00		Produits exceptionnels	369.46		
Dotation aux amortissements	1 660.62		Atténuation de charges	355.10		
Charges financières et exceptionnelles	903.00		Produits rattachés	21 040.68		
Total Dépenses de Fonctionnement	463 706.45		Autres produits de gestion courante	1.36		
			Total Recettes de Fonctionnement	510 558.07		
Résultat provisoire de fonctionnement 2022	46 851.62					
<b>5</b> / 111 /1			Recettes d'investiss			
	Dépenses d'investissement					
Libellé	CA 2022		Libellé	CA 2022		
Opérations d'investissement	2 266.60 €		Amortissements et provisions	1 660.62 €		
			FCTVA	222.39 €		
Total Dépenses d'Investissements	2 266.60 €		Total Recettes d'Investissements	1 883.01		
Déficit provisoire d'Investissement 2022	- 383.59					
Résultat net provisoire 2022	46 468.03 €					

Le Compte Administratif provisoire 2022 fait apparaître un résultat net de 46 468.03 €.

Le résultat total cumulé (fonctionnement et investissement) s'élèverait à 389 328.83 € au 31/12/2022

## 2.2) Orientations budgétaires 2023

Les orientations budgétaires proposées seront établies sur la base des dépenses constatées en 2022 pour les frais de structure,

Les charges de personnel ont été évaluées au regard de l'organisation de l'équipe technique, des postes en place et des contrats en cours, des projets de recrutement pour l'année 2023,

#### Les recettes de fonctionnement mentionnées sont établies avec les propositions suivantes :

- Le maintien de la cotisation à hauteur de 3,80 € par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2020) ;
- Les cofinancements du programme Leader pour l'animation et la gestion du programme, qui sont versées avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses engagées ;
- L'aide Leader pour la candidature au nouveau programme Leader 2023-2027
- Les cofinancements du programme Leader pour le poste de chargé de mission transition écologique et énergétique, qui sont versées avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses



engagées;

- Les cofinancements Leader pour la création d'un poste de 8 mois en renforcement de l'animation du PAT et d'un stage sur la mobilisation des initiatives citoyennes
- La contribution de la DRAAF pour le poste de 8 mois sur le renforcement de l'animation du PAT
- La contribution de la Région pour l'assistance technique (de l'ordre de celle obtenue en 2021) ;
- La contribution de la Région pour la candidature au programme Leader 2023-2027
- La contribution du Département pour l'animation territoriale (de l'ordre de celle obtenue en 2021) ;
- La prorogation de la convention d'assistance technique auprès du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais (soit 10 000 € au vu du temps mis à disposition en 2022 – évalué à une quarantaine de jours)
- Le remboursement « rémunération personnel titulaire Willis Tower Watson / Gras Savoye pour le départ en congé maternité d'Anaïs

#### Concernant les opérations spécifiques de fonctionnement :

Les différentes opérations seront détaillées avec leur coût et leur financement, le reste à charge étant couvert par l'autofinancement du PETR ou par des contributions spécifiques des collectivités (voir plus haut),

Seront ainsi proposées pour l'année 2023 :

- Les actions de promotion touristique en appui au réseau des Offices de Tourisme, pour la promotion de l'application mobile « Légendes du Tarn » et les actions communes dans le cadre du réseau :
- L'Accompagnement de prestataires touristiques dans le cadre d'une démarche territoriale avec la CCI
- Le renouvellement du fonds « coup de pousse » pour le soutien aux initiatives citoyennes pour la transition écologique ;
- Le programme d'animation du Projet Alimentaire Territorial avec un cofinancement DRAAF;
- Un programme d'actions autour des PCAET et de la transition écologique co-construit avec les EPCI

#### Présentation des engagements pluriannuels

Le PETR est engagé dans différents programmes pluriannuels de développement territorial, qui donnent lieu à des conventions avec différents partenaires :

- Le nouveau Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, qui permet de monter des programmes opérationnels annuels pour le financement des opérations publiques (approbation en cours – CP région de décembre). Il prévoit également le financement de l'ingénierie du PETR et des opérations dont il porterait la maîtrise d'ouvrage
- Le programme européen LEADER sur la période 2014-2020, qui a donné lieu pour le PETR (en tant que GAL : Groupe d'Action Locale) à une convention de mise en œuvre avec la Région (autorité de gestion), qui a été signée le 18 juillet 2016 et qui court, pour la programmation des opérations, jusqu'au 31 décembre 2021,
- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, qui a été signé le 27 décembre 2021, avec l'Etat, correspond à une convention-cadre sur la période 2021-2026, qui donne lieu à des programmations annuelles (au titre de la DETR et de la DSIL) en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie et le Projet de Territoire,
- Une convention cadre de partenariat avec l'ADEFPAT, renouvelé cette année, qui concerne la période 2021-2026, pour mobiliser sur notre territoire les moyens d'accompagnement de projets avec la formation-développement,
- Le programme d'actions du PAT qui bénéficie du plan de relance pour la « consolidation des PAT » avec les services de l'Etat de la DRAAF



#### Etat du personnel

Tableau des effectifs et éléments de rémunération :

Fonction	Indice Majoré 2019	Indice Majoré 2020	Indice Majoré 2021	Indice Majoré 2022	Indice Majoré 2023
Stéphanie CANTALOUBE Secrétariat administratif et financier (CDI de droit public à temps complet)	361	369	369	381	381
Loris CARIOU Chargé de Mission LEADER (CDD 3 ans 05/10/2020 au 04/10/2023)	-	390	390	390	410
Anaïs HUOT Chargée de Mission Transition Agricole et Alimentaire (Titularisée Attaché au 31/10/19) Passage à 80 % à partir de sept 2023	440	388	440	440	450
Emmanuelle SUBSOL Chef de Projet des Contrats Territoriaux et Habitat-Urbanisme (CDI de droit public à 80% jusqu'au 15/09/23)	473	512	512	555	555
Antoine BOUTONNE Chargé de mission Transition Ecologique et Energetique (CDD de droit public depuis le 17/01/2022)	-	-	-	513	513
Julien FRAT Directeur - Chef de Projet Energie-Climat (CDI de droit public à temps complet)	596	645	645	645	685

#### Durée effective du travail :

Les agents à temps complet travaillent sur la base de 39 h ou 37 h par semaine ouvrant droit à 23 ou 12 jours de RTT par an.

Un seul agent est à temps partiel fin 2022 (80 % pour convenance familiale),

L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne temps.

# 2) Accompagnement ADEFPAT pour le CIVAM et Coop de So

Le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur l'accompagnement du Civam Cordais à la définition d'un projet de création d'une activité de production alimentaire en chantier d'insertion et sur le projet d'accompagnement en formation développement par l'Adefpat de la SCIC Coop de Só.

# 3) Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Délibération de principe à prendre afin de pouvoir recruter des agents contractuels de droit public pour



remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

# 4) Règlement intérieur spécifique à l'organisation du temps de travail

Le PETR Albigeois Bastides a souhaité se doter d'un règlement intérieur spécifique à l'organisation du temps de travail. Ce règlement s'applique à l'ensemble du personnel quel que soit le statut (titulaire, non titulaire...).

Ce règlement a pour but d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Dès son entrée en vigueur, un exemplaire sera notifié à chaque agent du PETR Albigeois Bastides.

## 5) Désignation d'un délégué AGEDI

Le Président informe le Conseil Syndical qu'à la suite de son élection en date du 30/03/2022, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, relevant du collège n°1, doit désigner un délégué parmi ses membres.

## 6) Election de la commission d'appel d'offres

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics, le comité syndical doit procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, qui est présidée de droit par le Président du PETR du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Cette commission est composée de 5 titulaires et 5 suppléants par Communauté de Communes.

Aujourd'hui il est nécessaire d'élire un membre titulaire et un membre suppléant pour la Communauté de Communes du Carmausin Ségala afin de remplacer M. DOUZAL et Mme FUSCO qui sont désormais membres de la Communauté de Communes du Cordais Causse.

## 7) Décision modificative N°1 du BP 2022

Il a été constaté sur le BP 2022 que 1661.00 € avaient été inscrit au chapitre 042 en dépense de fonctionnement alors que 1660.62 € avaient été inscrit au chapitre 040 en recettes d'investissement. Il y a donc une différence de 0.38 € à régulariser afin que ces deux chapitres soient équilibrés. Il convient donc de prévoir une Décision Modificative de régularisation.

Il est donc proposé de faire cette régularisation au niveau des recettes d'investissement en enlevant 0.38 € au chapitre 10 / article 10222 FCTVA et en les mettant au chapitre 040 / article 28183 Matériel de bureau et informatique (voir balance ci-dessous).

#### **POLE TERRITORIAL ALBIGEOIS BASTIDES**

Exercice: 2022

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE					
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	0.00		
		0.00			



Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement					
//	=		0.00	14/10/2022	10222-00	FCTVA	-0.38
//	-		0.00	14/10/2022	28183-00	Matériel de bureau et	0.38
Total Dépenses 0.00			Total Recettes			0.00	
		0.00					

Ainsi le budget 2022 restera équilibré à 746 897.90 € en section de fonctionnement et à 26 891.52 € en section d'investissement.

# 8) Bilan des initiatives soutenues par le Fond Coup de Pousse 2021

Il sera proposé aux élus de prendre connaissance des actions mis en œuvre par les lauréats du premier fonds coup de pousse proposé en 2021

## 9) Micro Folie

Il est proposé aux élus du PETR de candidater à l'appel à projet de la préfecture du Tarn pour équiper le territoire d'une micro folie mobile.

Pour mémoire, une micro folie est un outil de médiation culturelle composée :

- D'un musée numérique permettant de découvrir de nombreuses œuvres artistiques
- D'un fab lab
- D'un espace ludothèque
- D'un espace réalité virtuelle

Le projet proposé est l'achat d'une micro folie et le recrutement d'un médiateur culturel qui sera mis à disposition des communautés de communes pour établir une programmation de la micro folie, gérer la logistique et assurer des temps de médiation.

